

À la santé de ma municipalité!

Semaine de la municipalité
du 5 au 11 juin 2005



Attribution
du M^érite municipal
Le vendredi 10 juin 2005

les Journées
actives
les 4 et 5 juin 2005



Québec 



La Semaine de la municipalité

du 5 au 11 juin 2005

À la santé de ma municipalité!

La **Semaine de la municipalité** se déroulera cette année du 5 au 11 juin sous le thème **À la santé de ma municipalité!**

À la santé évoque une municipalité forte de sa vitalité démocratique et de la qualité de ses services publics. **À la santé de ma municipalité!** c'est aussi une invitation lancée aux citoyens de redécouvrir le plaisir d'être actif en se servant des programmes et des équipements de loisir de sa municipalité.

Créée en 1988, la **Semaine de la municipalité** a pour but de mieux faire connaître aux citoyens les nombreux services offerts par leur municipalité et de favoriser un rapprochement avec les administrations municipales. Celles qui choisissent de participer à la **Semaine de la municipalité** déterminent le type d'activités à mettre en place en fonction de leurs ressources et des intérêts de la population.

Un prix de participation

est offert pour l'organisation d'activités dans le cadre de la **Semaine de la municipalité et des Journées actives**. Les municipalités dont les activités seront inscrites dans le site Web du Ministère **avant le 1^{er} juin 2005** courront la chance de gagner un prix de **10 000 \$**.



Nouveauté en 2005

les Journées **actives** les 4 et 5 juin 2005

Avec son programme de promotion des saines habitudes de vie **Vas-y, fais-le pour toi!** le gouvernement du Québec désire rallier les municipalités autour d'un projet visant à faire découvrir à toute la population les occasions d'être actif et de bouger en famille. C'est pourquoi, en guise d'ouverture de la **Semaine de la municipalité**, il présente l'événement **Journées actives** qui se déroulera les **4 et 5 juin**.

Les municipalités sont invitées à faire connaître leurs lieux publics de pratique d'activités physiques, sportives et de loisir et à les animer de même qu'à mettre en valeur leurs infrastructures et leur programmation.

Les activités organisées pourront prendre différentes formes. De la randonnée cycliste au bain libre animé en passant par des activités sportives en famille, une randonnée pédestre de groupe, l'initiation au patin à roues alignées, le workout en plein air, un défi de basketball ou de frisbee-golf, la municipalité pourra imaginer une façon originale et conviviale de faire connaître sa programmation en loisir et l'inscrire sur le site du Ministère au **www.mamr.gouv.qc.ca**.

Les municipalités pourront s'adresser aux conseillers Kino-Québec afin d'obtenir des informations sur les **Journées actives**. Les unités régionales de loisir et de sport pourront aussi apporter leur soutien.

VAS-Y, FAIS-LE POUR TOI!



Autres événements suggérés

Plusieurs autres possibilités s'offrent aux municipalités qui veulent planifier des activités populaires. Les quelques exemples suivants peuvent servir de références pour établir un programme d'activités et de festivités permettant au public de prendre connaissance de la diversité et du grand nombre de services offerts.

Mieux faire connaître son administration locale

- ⦿ Journées portes ouvertes de la bibliothèque, du centre communautaire
- ⦿ Inauguration officielle de locaux municipaux, de places publiques et visites guidées
- ⦿ Journée démocratique permettant de susciter l'intérêt de la population pour les prochaines élections municipales : conseil d'un jour, présentation des membres du conseil et échanges avec les citoyennes et les citoyens, portes ouvertes de l'hôtel de ville

Reconnaissance publique

- ⦿ Soirée de reconnaissance à l'endroit des bénévoles ou du personnel de la municipalité
- ⦿ Remise de bourses à des citoyennes ou des citoyens dans le cadre de programmes particuliers
- ⦿ Journée festive soulignant l'engagement des jeunes dans leur milieu scolaire



Semaine de la municipalité

Promotion des activités et prix de participation

Un prix de participation de **10 000 \$** sera tiré au sort parmi les municipalités qui auront inscrit **avant le 1^{er} juin 2005** les activités qu'elles tiendront pendant la **Semaine de la municipalité et les Journées actives** sur le site Web du MAMR à la rubrique *Semaine de la municipalité : inscription des activités*.

Vous pouvez accéder au site du Ministère directement ou par l'intermédiaire des sites de l'**Union des municipalités du Québec** et de la **Fédération Québécoise des Municipalités** en cliquant sur l'icône *Semaine de la municipalité*.

De plus, les municipalités qui soumettront une ou des candidatures au Mérite municipal obtiendront une deuxième participation au tirage.

Jusqu'au **1^{er} juin 2005**, les renseignements reçus seront placés sur le site Web du MAMR et pourront être consultés par tous les internautes. Les inscriptions devront se faire au moyen du formulaire prévu à cet effet que vous trouverez sur le site du MAMR.

Vous devez y indiquer :

- le nom et l'adresse de la municipalité
- le type d'activité et une description sommaire
- l'adresse où l'activité se déroulera
- les dates et heures
- le public visé : grand public ou clientèle particulière
- le numéro de téléphone des renseignements au public

La municipalité gagnante sera connue **le 5 juin** lors de la cérémonie d'ouverture de la **Semaine de la municipalité**. Elle recevra son prix le **10 juin** des mains de la ministre des Affaires municipales et des Régions lors de la cérémonie du **Mérite municipal**.





Le Mérite municipal

le vendredi 10 juin 2005

Depuis 1990, les prix du **Mérite municipal** sont décernés une fois l'an, à l'occasion de la cérémonie du **Mérite municipal** qui se tiendra cette année **le vendredi 10 juin à l'Assemblée nationale.**

Le **Mérite municipal** est un hommage public à l'engagement de femmes et d'hommes qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens de leur milieu. Ces personnes ont soutenu ou soutiennent toujours, par leur action bénévole ou par leur travail exceptionnel, les efforts que déploient les municipalités pour offrir des services de qualité. Elles ont été reconnues par leur municipalité d'abord, qui a posé leur candidature, puis par le jury.

Le jury est composé de personnes nommées par la ministre qui se sont démarquées par leur engagement dans la vie municipale ou communautaire.

Un trophée est remis aux lauréates et aux lauréats par la ministre des Affaires municipales et des Régions. Les municipalités ayant des lauréats bénéficient également d'un témoignage de reconnaissance publique sous la forme d'une plaque commémorative remise par la ministre au cours de la même cérémonie.

Depuis 2002, la cérémonie du **Hall des drapeaux et des armoiries** permet à ces municipalités d'être honorées et de voir leur drapeau ou leurs armoiries exposés pour toute l'année dans le hall du Ministère à Québec.

Critères d'admissibilité

Une municipalité présente ses candidatures dans la classe de population à laquelle elle appartient. L'arrondissement qui présente des candidatures le fait dans la classe de sa municipalité.

Selon sa taille, une municipalité appartient à l'une des classes suivantes :

1. municipalités de 100 000 habitants et plus
2. municipalités de 10 000 à 99 999 habitants
3. municipalités de 5 000 à 9 999 habitants
4. municipalités de 2 000 à 4 999 habitants
5. municipalités de 1 999 habitants et moins

Chaque candidature doit s'inscrire dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes :

- ☉ Citoyen
- ☉ Employé municipal
- ☉ Organisme à but non lucratif



Sont admissibles, par catégorie :

Citoyen

- © Toute personne qui a réalisé bénévolement un projet ou des activités ayant contribué au mieux-être de la collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses citoyens
- © Une personne à l'emploi de la municipalité dont le bénévolat s'effectue hors du cadre de son travail

Employé municipal

Toute personne ou équipe à l'emploi d'une municipalité qui a apporté une contribution exceptionnelle, dans le cadre de ses fonctions, à la réalisation d'un projet ou d'activités ayant contribué au mieux-être de la collectivité ou à l'amélioration des relations de la municipalité avec ses citoyens

Organisme à but non lucratif

Un organisme à but non lucratif qui a réalisé bénévolement un projet ou des activités ayant contribué au mieux-être de la collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses citoyens

Ne sont pas admissibles :

Les membres des conseils municipaux et d'arrondissement ainsi que les membres du conseil et du personnel des MRC et des communautés métropolitaines

Le Mérite municipal ne peut être remis à titre posthume.



Présentation de la candidature

Municipalités avec arrondissements :

Chaque arrondissement peut présenter une candidature par catégorie. Ces candidatures doivent être appuyées par une résolution du conseil d'arrondissement ou du conseil municipal. La municipalité détermine le nombre de candidatures que les arrondissements pourront présenter.

Municipalités sans arrondissement :

Une municipalité peut soumettre une seule candidature pour chacune des trois catégories. Ces candidatures doivent être appuyées par une résolution du conseil municipal.

Documents à transmettre

Chaque dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- ④ le formulaire de mise en candidature au Mérite municipal
- ④ la fiche de présentation
- ④ les feuilles réponses dactylographiées
- ④ une résolution dûment adoptée soit par le conseil municipal soit par le conseil d'arrondissement



Coordonnées

Les municipalités doivent faire parvenir leurs dossiers de candidature au plus tard le 6 mai 2005 à l'adresse suivante :

Comité du Mérite municipal
Direction des communications
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Aile Cook, RC
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3



Partenaires

- © La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- © L'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Collaborateurs

- © Les municipalités du Québec
- © Les directions régionales du MAMR

Commanditaire

La Capitale mutuelle de l'administration publique

Renseignements et **matériel promotionnel**

Pour vous procurer du matériel promotionnel pour la **Semaine de la municipalité** et pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à une des directions régionales du ministère des Affaires municipales et des Régions ou encore à la Direction des communications du Ministère :

Téléphone : (418) 691-2019
Télécopieur : (418) 643-7385
Courriel : communications@mamr.gouv.qc.ca

Pour inscrire la programmation de votre municipalité en ligne du **1^{er} mars au 1^{er} juin 2005** : www.mamr.gouv.qc.ca

Pour obtenir le formulaire de mise en candidature au **Mérite municipal** ou pour consulter la version électronique de la présente brochure : www.mamr.gouv.qc.ca à la rubrique **Semaine de la municipalité**





Dates importantes

Le vendredi 6 mai 2005

- © Date limite de réception des dossiers de candidature au Mérite municipal

Le mercredi 1^{er} juin 2005

- © Date limite d'inscription des activités de la Semaine de la municipalité et des Journées actives sur le site du Ministère

Les 4 et 5 juin 2005

- © Journées actives

Du dimanche 5 juin au samedi 11 juin 2005

- © Semaine de la municipalité

Le dimanche 5 juin

- © Ouverture de la Semaine de la municipalité par la ministre des Affaires municipales et des Régions et tirage au sort du prix de participation

Le vendredi 10 juin 2005

- © Cérémonie du Mérite municipal et remise des prix aux lauréats
- © Remise du prix de participation au maire de la municipalité gagnante
- © Déploiement des drapeaux et dévoilement des armoiries des municipalités des lauréats

ISBN : 2-550-44128-1

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec – 2005

Mars 2005

**Affaires municipales
et Régions**

Québec



UMO
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

La Capitale
GROUPE FINANCIER